



CONSEIL GÉNÉRAL

MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Procès-verbal
Plénum du 15 juin 2015

Séance plénière ordinaire du 15 juin 2015

DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR

Date et heure	Lundi 15 juin 2015, de 20h00 à 21h10
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	25 conseillers généraux Excusé(e)s : M. Nello De Luca, Mme Sandy Hug, M. Grégoire Jirillo, Mme Pascale Sarrasin Bruchez, M. Jean-Benoît Genoud 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : ~ 15, presse : 1
Excusés	Néant

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 27 avril 2015
3. Contenu et forme des procès-verbaux des séances plénières
 - Présentation de la proposition du Bureau
 - Discussion et décision
4. Comptes 2014
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion et vote
5. Porte-fort en faveur du Relais du Valais SA
 - Réponse à la question écrite du groupe PLR
 - Discussion et décision
6. Informations de la part de l'Exécutif
7. Divers

DÉLIBÉRATION

Le président du Conseil général, M. Nicolas Huser, accueille l'assemblée avec les salutations d'usage et constate que la majorité absolue des Conseillers généraux est réunie. Régulièrement convoqué, le Conseil général peut donc valablement délibérer. Il annonce que tout le monde est présent. Il aimerait également adresser un message de sympathie à notre Vice-président, M. Pierre Mange, qui a perdu sa sœur après avoir perdu dernièrement sa maman et lui adresse au nom du Conseil général, nos plus sincères condoléances. Il annonce les remplaçant(e)s des Conseillères générales démissionnaires qui avaient transmis leurs lettres de démission en raison d'un changement de domicile, à savoir Mme Margot Petter pour Mme M.-C. Petter respectivement M. Reynald Schrago pour Mme Sylvia Delaloye. Il constate que les formalités ont été pleinement respectées et que par conséquent ces deux personnes peuvent validement siéger. Il leur souhaite la bienvenue et espère que leur engagement au sein du Légitif vétrozain leur donneront entière satisfaction. Comme

Madame Sylvia Delaloye fonctionnait en tant que suppléante de la Cogest, le groupe LR a décidé de nommer Mme Margot Petter en application de l'article 13 alinéa 13 de notre Règlement.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, M. Jean-François Favre, lit l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par tous les groupes.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2015

M. N. Huser annonce que le procès-verbal nous a été transmis en date du 1er juin 2015 et il fait remarquer que 2 remarques concernant le point 6 du PV concernant la présentation du projet de biotope par M. Olivier Cottagnoud

- 1) « l'ancien projet d'aménagement prévoyait une prise d'eau dans la Morge par une meunière via le via le canal du Levant » à remplacer par,
l'ancien projet prévoyait une prise d'eau dans le canal du Levant et
le projet actuel prévoit une prise d'eau dans la meunière qui vient de la Morge
- 2) « ce lieu pourrait aussi être utilisé comme lieu sécurisé pour aller promener les chiens comme à Grimisuat » à remplacer par,
en réalité un espace réservé à la promenade des chiens pourrait être envisagé aux alentours mais en tout cas pas dans le biotope lui-même.

Aucune autre remarque n'est formulée. M. N. Huser passe à un vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance plénière du 27 avril 2015 est accepté à l'unanimité.

M. N. Huser remercie M. Jean-François Favre, pour cette première rédaction.

3. CONTENU ET FORME DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PLENIERES

M. N. Huser rappelle l'intervention de M. Dominique Kuster à la séance plénière du 27 avril 2015. Suite à quoi, le Bureau a établi une proposition intitulée « Forme et contenu des procès-verbaux des séances plénieries » qui nous a été transmise en date du 1^{er} juin 2015.

PRESENTATION DE LA PROPOSITION DU BUREAU ET ENTREE EN MATIERE

Présentation de la proposition du Bureau

M. N. Huser explique que selon l'art. 22 de notre règlement, le procès-verbal doit mentionner notamment le nombre de personnes présentes, l'ordre du jour, les propositions présentées, les déclarations pour lesquelles leurs auteurs ont demandé une transcription précise et les décisions prises. Le Bureau pense que le procès-verbal doit contenir en plus les prises de position des groupes et des conseillers généraux, les points de réflexion et les réponses. Le Bureau estime qu'une quasi-minute n'est pas soutenable, eu égard au temps rédactionnel et également qu'il n'est pas judicieux de publier tout ou partie des bandes sonores attendu que le Conseil général est un parlement communal composé en majeure partie de profanes de la politique et que la prise de parole risquerait d'être freinée. Le Bureau vous soumet la proposition suivante :

Les procès-verbaux du Conseil général sont de type décisionnel, avec une rédaction en la forme synthétique. Les positions exprimées par chacun sont sommairement résumées. Si l'un ou l'autre des Conseillers généraux souhaite une reprise intégrale de son intervention, il devra en produire le texte au plus tard dans les 24 heures suivant la séance.

M. N. Huser constate qu'à ce jour, il n'a reçu aucune proposition émanant d'un groupe politique ou d'un Conseiller général.

Entrée en matière des groupes politiques

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

Tous les groupes entrent en matière

Vote sur l'entrée en matière

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée et il ouvre la discussion.

DISCUSSION ET VOTE

Discussion

M. D. Kuster remercie tout d'abord d'avoir ouvert aussi rapidement ce dossier. Toutefois il n'est pas si sûr concernant la situation actuelle que la rédaction du procès-verbal en la forme synthétique va apporter un changement notoire du point de vue de la charge du travail. Il trouve bien l'idée que le Conseiller général qui veut que ses propos soient rapportés le plus exactement possible puisse demander la quasi-minute tout en fournissant dans les 24h au Secrétaire du Conseil général le texte, mais il pense que cette mesure ne contribuera pas vraiment à la réduction de la charge de travail. Il demande s'il était pensable de définir un prototype de procès-verbal type. Il pense qu'il serait possible de mettre le procès-verbal en ligne indexé sur Google et que le fait que les propos des Conseillers généraux soient réécoutables ne constituerait en soit pas à une entrave aux interventions en séance plénière des Conseillers généraux.

M. N. Huser répond à M. D. Kuster. L'amélioration consiste à ressortir le sens, mais plus en voulant retranscrire une quasi-minute des propos des Conseillers généraux. Concernant le délai de remise dans les 24 h, il faut que le Secrétaire du Conseil général puisse en disposer rapidement si l'on veut pouvoir respecter le délai réglementaire. Concernant la bande-son, le Bureau estime que c'est un changement important qui nécessiterait un changement du Règlement. Autrefois, le Bureau pouvait vérifier ce qui avait été réellement dit en écoutant l'enregistrement sonore. Concernant le prototype de procès-verbal type, il pense que par rapport au dernier procès-verbal, la nouvelle forme de procès-verbal amènerait une réduction de moitié par rapport à aujourd'hui et on reviendrait aux procès-verbaux qui avaient cours à la législature 2008 – 2012.

M. D. Kuster craint que comme pour le passé, cette tentative de réduction échoue.

M. N. Huser rassure qu'on veut éviter l'exhaustivité pure et simple, qu'on veut simplement pouvoir reconnaître les fondements des positions de chacun. Le Secrétaire et le Président du Conseil général, travailleront ensemble à la rédaction de ce nouveau type de procès-verbal. On veut juste que vous plébiscitez ce nouveau sens et que pour la prochaine édition, vous nous fassiez part des éventuelles remarques afin que nous puissions corriger le tir.

M. P. Courdray pose la question si les enregistrements privés concernant le public ou les Conseillers généraux sont interdits

M. N. Huser répond que tout un chacun peut enregistrer la séance plénière.

M. P. Coudray demande si les Conseillers généraux peuvent aller écouter l'enregistrement officiel de la séance plénière.

M. N. Huser répond que c'est que le Bureau qui a le droit en cas de contestation du procès-verbal.

Vote sur la proposition du Bureau

M. M. Huser annonce clore les débats comme la parole n'est plus demandée et que nous allons procéder au vote sur la proposition du Bureau. M. N. Huser demande formellement d'accepter par un vote à main levée la proposition du Bureau.

La proposition du Bureau est acceptée à l'unanimité et par conséquent entre en vigueur immédiatement et s'appliquera à la rédaction du procès-verbal de la séance de ce soir.

4- COMPTES 2014

M. N. Huser précise que les Conseillers généraux ont reçu avec la convocation un exemplaire des comptes 2014, le message du Conseil municipal accompagné de certains documents explicatifs, ainsi que le rapport de la Commission de gestion.

PRESENTATION PAR L'EXECUTIF ET ENTREE EN MATIERE

Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier prend la parole [reprise intégrale sur demande du Secrétaire du Conseil général au Président de la municipalité] :

Comptes 2014

Monsieur Le Président du conseil général,

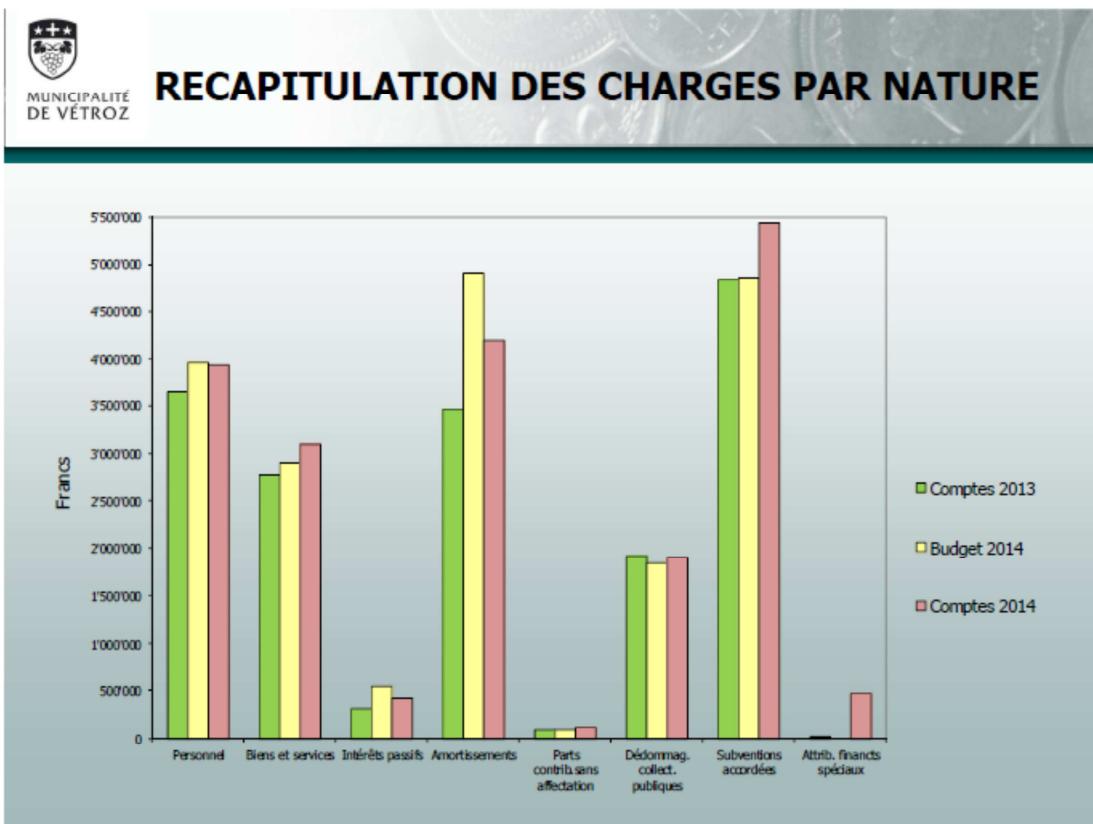
Mesdames et Messieurs Les Conseillers généraux,

Les divers documents présentant les comptes 2014 de la Municipalité et regroupant les différentes explications nécessaires à la bonne compréhension de ceux-ci ont été envoyés à tous les membres du Conseil Général.

La commission de gestion a planché de manière très détaillée sur l'examen de ces comptes et a également élaboré un rapport qui vous a été remis.

Je vais donc ce soir vous donner les principales informations de l'exercice 2014 et vous présenter quelques tableaux et ratios significatifs de l'évolution financière de notre commune.

(revenus par nature comptes 13-budget 14-comptes 14)



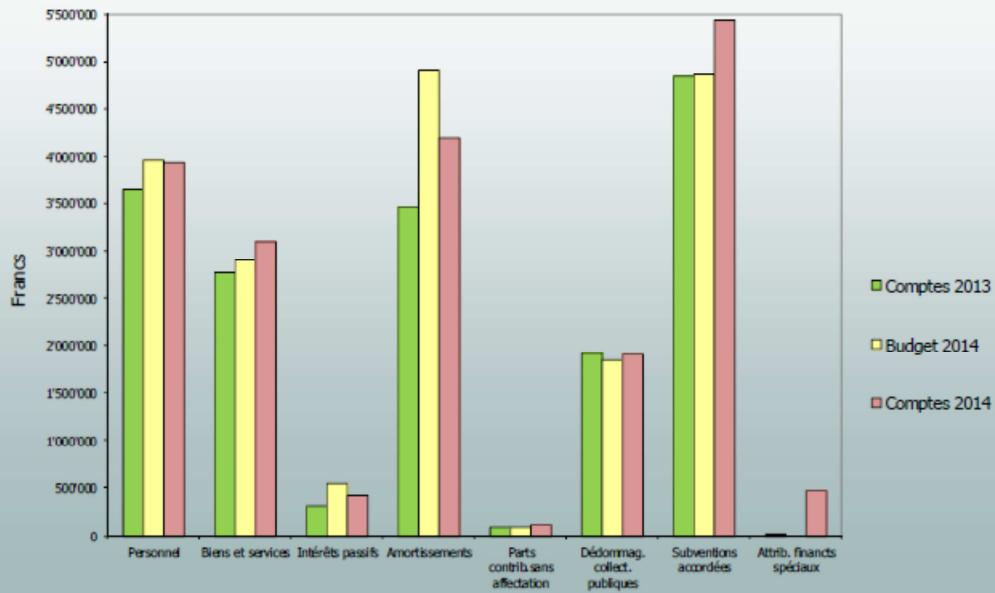
Durant l'année 2014, l'avancement des taxations 2012 et 2013, nous a permis d'affiner le calcul des provisions. C'est finalement une estimation supplémentaire d'impôts par rapport au budget, d'environ 1.6 million, dont 600'000.— pour les personnes physiques, 300'000.— pour les impôts des personnes morales et 500'000.— pour les gains immobiliers et les prestations en capital.

Ces éléments, ainsi que les taxes de raccordement des eaux usées passées en fonctionnement depuis 2014 expliquent à eux seuls la grande partie de la hausse des recettes d'à peu près 2.5 millions par rapport au budget prévu.

(charges par nature comptes 13-budget 14-comptes 14)



RECAPITULATION DES CHARGES PAR NATURE

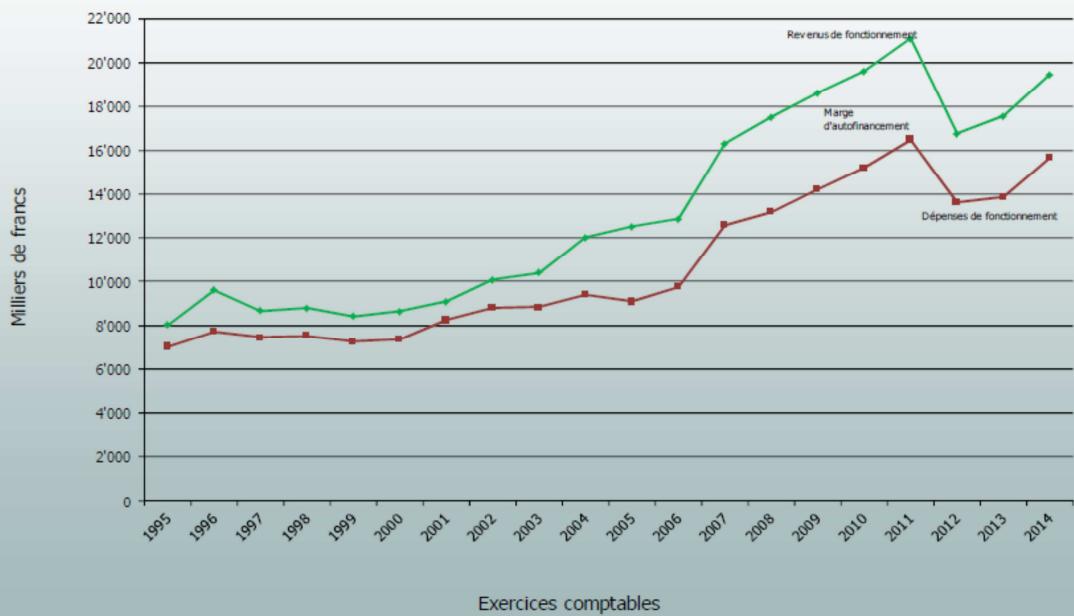


Au niveau des charges hors amortissement, elles sont de manière globale en hausse de 1.2 million par rapport au budget prévu, les divers écarts ont été expliqué et figure dans les divers rapports remis. Les grandes augmentations ont porté sur les régimes sociaux (aide sociale notamment, 0.6 million), sur les financements spéciaux (0.4 million) ainsi que les frais des intempéries de l'été 2014 (0.2 million).

(graphique évolution MAF 1988 à 2014)



EVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT



La combinaison de ces 2 éléments nous permet de dégager une marge d'autofinancement de 3.7 millions, quasi identique à celle de 2013 et supérieure de 1.3 million par rapport au budget. Cependant compte tenu des gros investissements de ces années-ci, elle reste insuffisante toutefois pour couvrir entièrement les investissements de l'année 2014.

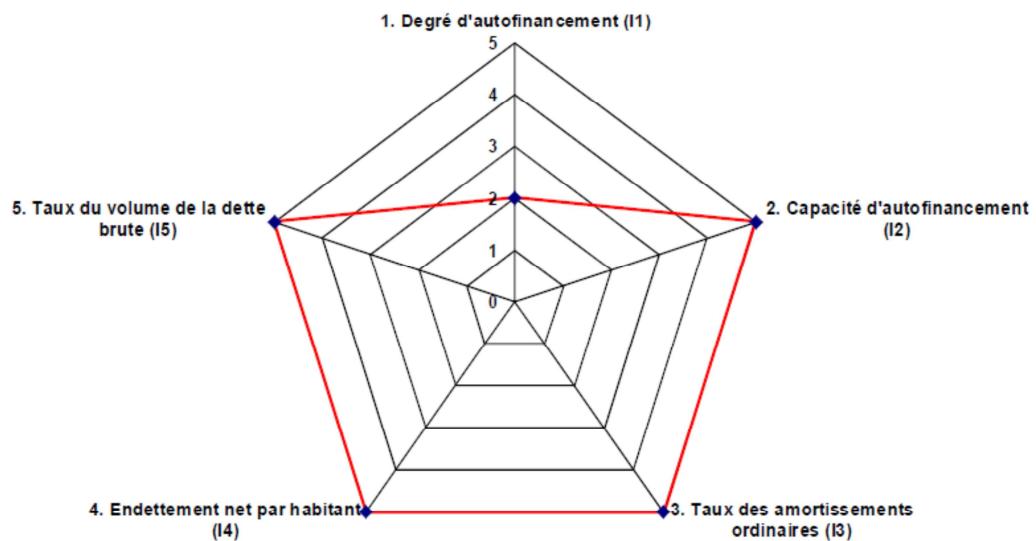
En prévision des investissements encore à terminer dans les domaines de l'école, de la petite enfance, des personnes âgées et des réseaux d'eaux, la situation à fin 2014 avec une dette nette de fr. 2'144.— par habitant, soit en hausse par rapport à 2013 de fr. 867.— nous permet cependant de rester dans un endettement qualifié de faible selon les indicateurs retenus par le canton.

(graphique récapitulatif des indicateurs)



GRAPHIQUE DES INDICATEURS FINANCIERS

Graphique des indicateurs - moyenne des années 2013 et 2014



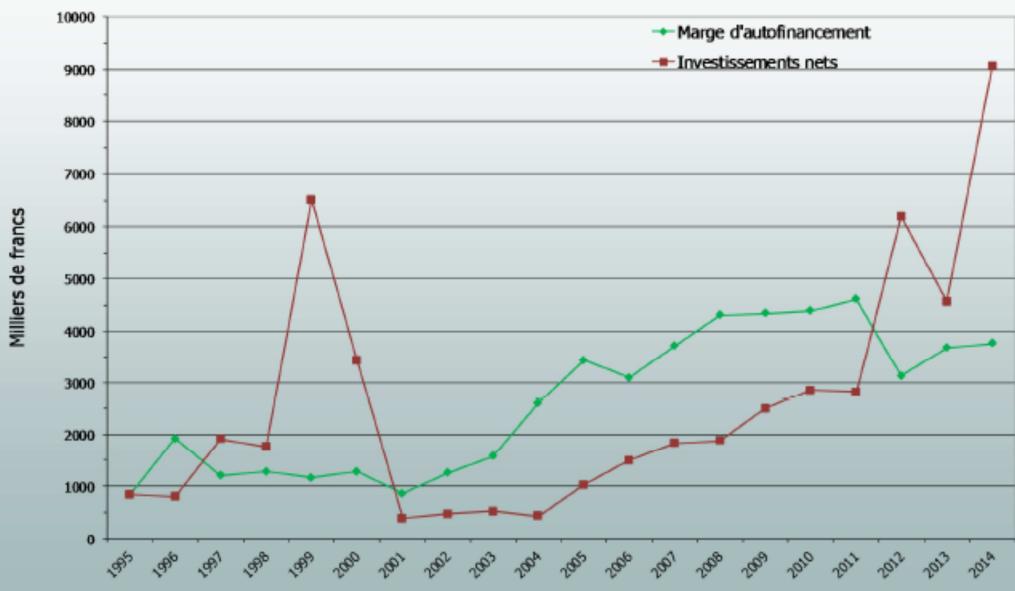
Vous pouvez constater sur ce graphique que pour l'année 2014, comme en 2013, seul l'indicateur du degré d'autofinancement n'est pas au maximum, cela est dû aux importants investissements des 2 dernières années.

Une fois ces gros investissements réalisés, il faudra à nouveau autofinancer les investissements afin de réduire l'endettement communal.

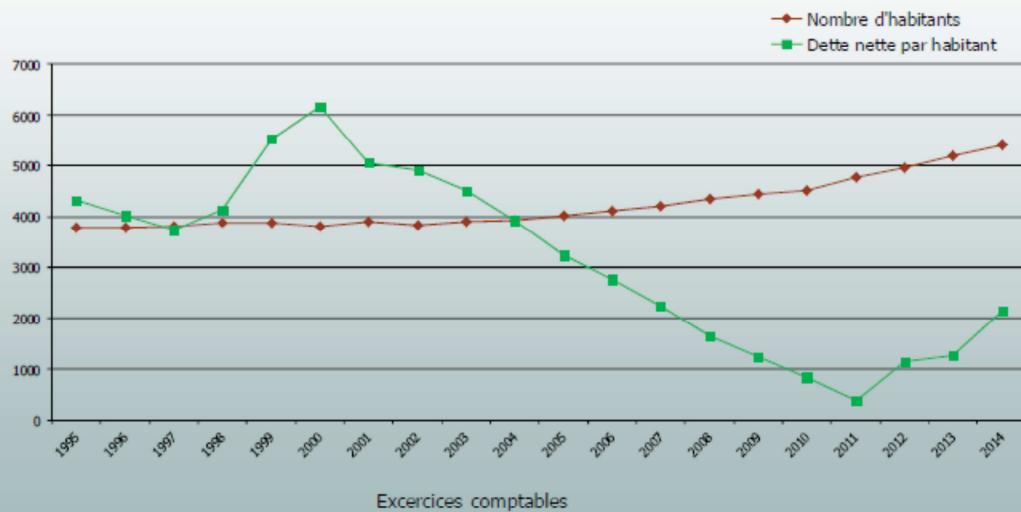
(graphique de MAF et investissements + dette nette par habitant)



EVOLUTION DES MARGES ET DES INVESTISSEMENTS



DETTE NETTE PAR HABITANT



Il y a lieu toutefois de tempérer cette appréciation qui représente la situation figée au 31 décembre 2014 par l'évolution de la MAF et des investissements durant les 25 dernières années où l'on peut constater qu'à intervalles réguliers notre commune est contrainte de consentir à de gros investissements afin de répondre au développement de la population.

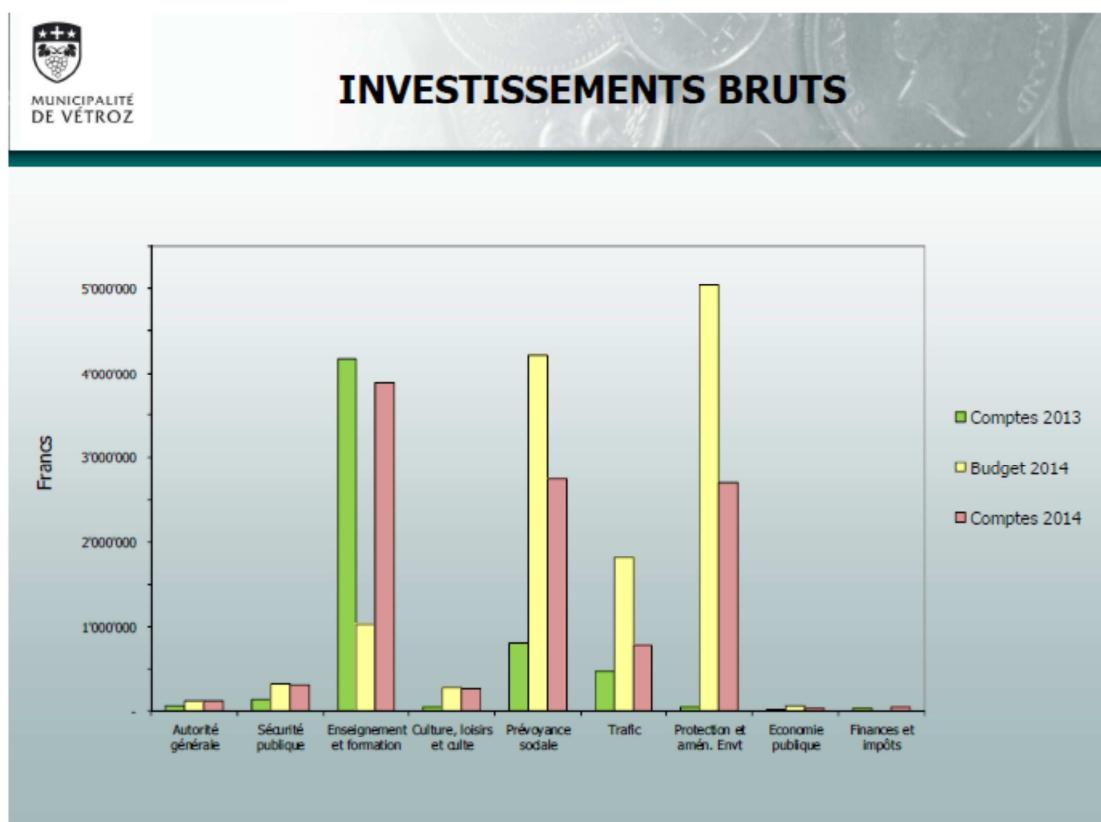
Cela est visible également dans le tableau de la dette nette par habitant pour la même période.

Les comptes de fonctionnement peuvent se résumer ainsi, en chiffres arrondis :

Revenus	19.5 millions
Charges	15.7 millions
MAF	3.8 millions
Amortissements	4.0 millions
Résultat net	-0.2 million

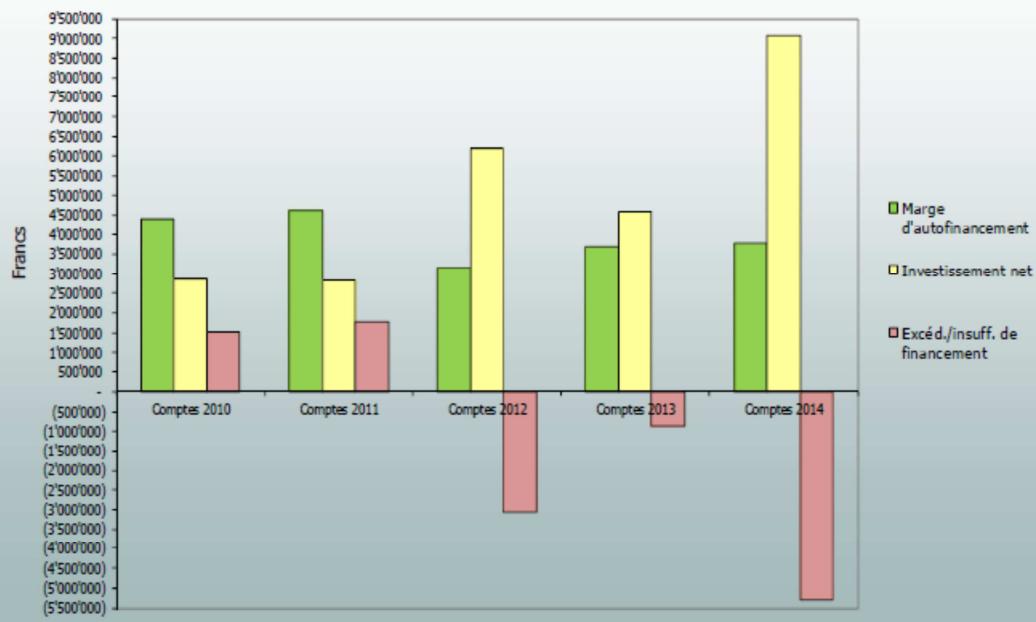
Soit une amélioration d'environ 2.1 million par rapport au budget prévu, ce qui confirme notre bonne maîtrise globale au niveau du fonctionnement.

(graphique investissements comptes 13-budget 14-comptes 14)





EXCEDENT DE FINANCEMENT



BILANS COMPARES 2013 – 2014

Aperçu du bilan et du financement		Estat 31.12.2013	Estat 31.12.2014
1 Actif			
Patrimoine financier		37'053'887.60	40'281'364.82
10 Disponibilités		16'481'262.88	13'726'483.81
11 Avoirs		4'030'572.04	1'362'062.32
12 Placements		5'937'491.15	5'640'194.98
13 Actifs transitoires		3'134'578.15	3'134'578.15
		2'678'811.64	3'588'658.16
Patrimoine administratif		21'274'831.92	26'316'248.68
14 Investissements propres		21'245'857.27	26'287'273.91
15 Prêts et participations permanentes		28'974.65	28'974.65
16 Subventions d'investissement		-	-
17 Autres dépenses activables		-	-
Rénoeuvtements spéciaux		287'802.60	239'612.46
18 Avances aux financements spéciaux		297'802.60	239'612.45
Découvert		-	-
19 Découvert du bilan		-	-
2 Passif		37'053'887.60	40'281'364.82
Engagement		22'108'188.10	26'916'877.26
20 Engagements courants		20'490'888.05	3'673'798.40
21 Dettes à court terme		2'006'599.40	17'077'481.10
22 Dettes à moyen et à long terme		14'538'100.00	16'790'500.00
23 Engagements envers des entités particulières		-	-
24 Provisions		3'515'450.65	3'116'897.75
25 Passifs transitoires		-	28'200.00
Rénoeuvtements spéciaux		2'028'901.00	2'296'346.76
28 Engagements envers les financements spéciaux		2'028'901.00	2'296'345.75
Fortune		12'916'848.40	12'668'131.62
29 Fortune nette		12'916'848.40	12'668'131.62

Au niveau des investissements, nous avons connu l'année dernière le report du solde des travaux des Plantys pour environ 2.8 millions en partie compensé par le décalage des travaux des structures de la petite enfance et de la place qui se reporteront sur 2015 et 2016 pour environ 2.5 millions.

Enfin pour la Lizerne, un nouveau planning a été établi par le Canton et les travaux se sont déroulés sur l'hiver 2014/2015 et se poursuivront sur l'hiver 2015/2016.

Récapitulatif du compte des investissements 2014 :

Investissements bruts 10.9 millions

Recettes 1.8 million

Investissements nets 9.1 millions

Les principaux investissements de l'année 2014 ont été réalisés dans les domaines suivants :

- agrandissement des Plantys
- structures de la petite enfance et abris PC
- route communales, éclairage et place
- Réservoir de Péteilie, conduites d'eau potable et travaux pour mise en place turbine
- Cimetière
- Sécurisation Lizerne

(financement 2010 à 2014)

Cette situation engendre pour 2014 une insuffisance de financement de près de 5.3 millions qui entraîne une augmentation de notre endettement, qui est tout de même inférieure de 1.3 million au budget prévu.

Pour terminer cette présentation, je tiens à vous donner quelques informations sur le bilan de la Municipalité.

(bilans comparés 2013 et 2014)

Le patrimoine financier de la Municipalité a diminué d'environ 1.8 million en 2014 pour atteindre 13.7 millions et le patrimoine administratif a lui augmenté d'environ 5 millions pour se situer à 26.3 millions. Avec des financements spéciaux qui passent de 298'000.— à 240'000.—, les actifs se situent à environ 40.3 millions à fin 2014.

Les engagements au passif ont eux aussi augmentés d'environ 3.2 millions pour s'élever à 25.3 millions à fin 2014.

Les financements spéciaux ont aussi augmenté passant de 2 millions à 2.3 millions, notamment par l'attribution des taxes de raccordements des eaux usées.

Ces différentes évolutions ainsi que le résultat de l'exercice 2014, font que la fortune comptable de la Municipalité varie entre les 2 années, de 12.9 millions à fin 2013 à 12.7 millions à fin 2014.

Pour conclure, l'analyse de détail avec la commission de gestion ayant débouché sur une proposition d'acceptation des comptes 2014 et des crédits complémentaires à l'unanimité des membres présents, nous vous demandons, au terme de l'analyse par dicastères de bien vouloir entériner les comptes présentés.

Je remercie le secrétaire Laurent Seppey et Claudine Antonin pour l'excellente tenue de la comptabilité et l'élaboration des divers documents nécessaires à l'étude des comptes 2014 par le Conseil Municipal et le Conseil Général, ainsi que mes collègues du Conseil Municipal pour leur aide précieuse.

Je félicite également la commission de gestion pour l'important travail effectué et les suggestions faites pour l'amélioration de la compréhension de ces comptes, ainsi que vous tous les membres du conseil général pour votre collaboration.

M. N. Huser remercie M. S. Germanier.

Entrée en matière des groupes politiques

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

M. Xavier Gaillard annonce que le groupe DC entre en matière.

M. Raymond Naesso annonce que le groupe LR entre en matière.

Mme Erika Roh remercie la Cogest pour le travail effectué et reprend la suggestion faite par la Cogest selon son rapport que les commentaires figurant dans le Message du Conseil municipal soient effectués à l'avenir par les Conseillers municipaux responsables des dicastères en collaboration avec le Secrétaire municipal.

Tous les groupes entrent en matière.

Vote sur l'entrée en matière

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée et il ouvre la discussion.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Lecture des propos introductifs

M. P. Sauthier lit les propos introductifs [cf. rapport final du 18 mai 2051 Approbation des comptes 2014 chapitre 2. Plan de travail de la Commission, chapitre 3. Documentation]

Intervention sur le rapport

M. N. Huser constate qu'aucun Conseiller général n'a de commentaires à faire concernant le rapport « approbation des comptes 2014 »

DISCUSSION ET VOTE

M. N. Huser annonce que nous allons procéder à la discussion dicastère par dicastère, d'abord pour les comptes de fonctionnement et ensuite pour les comptes des investissements. Il demande aux Conseillers généraux qui souhaitent intervenir d'être attentifs et de se manifester le moment venu, sans quoi nous passerons au dicastère suivant. Enfin, il nous prie de débuter notre intervention en donnant le chiffre de référence du poste au sujet duquel nous allons nous exprimer.

Discussion

M. N. Huser annonce que la discussion est ouverte et que nous commençons par les comptes de fonctionnement.

0. Administration générale

029.318.00 Frais de téléphone : M. D. Kuster mentionne un écart pour une ligne Sécurisée. M. S. Germanier renseigne qu'il s'agit d'un lien direct avec l'Etat pour les impôts.

1. Sécurité publique
2. Enseignement et formation
3. Culture, loisirs et culte
4. Santé
5. Prévoyance sociale
6. Trafic

620.314.02 Aménagements des rues et des places : M. D. Kuster aimerait des informations plus précises que simplement les dépenses ont été plus faibles que prévues. M. S. Germanier va se renseigner.

7. Protection et aménagement, environnement

750.314.11 Revitalisation paysagère canaux : M. D Kuster fait mentionner que dans le message du Conseil municipal, il y a deux fois la même rubrique ! Aussi il aimerait savoir pourquoi on a eu moins de frais que budgétisé. M. S. Germanier répond dans le message du Conseil municipal, le premier compte est bien celui des frais, tandis que le deuxième est la subvention. M. O. Coudray indique que lors de l'établissement du budget, on avait fait un calcul de tant d'arbres au mètre linéaire et à la réalisation, on a eu besoin de moins d'arbre au mètre linéaire que prévu et également moins de frais de personnel. M. P. Coudray indique que le deuxième compte du Message du Conseil municipal concernant la subvention porte le numéro 750.461.15.

8. Economie publique
9. Finances et impôts

M. N. Huser annonce que la discussion dicastère par dicastère concernant les comptes de fonctionnement est ainsi terminée. Il ouvre maintenant la discussion sur les comptes des investissements.

0. Administration générale
1. Sécurité publique
2. Enseignement et formation
3. Culture, loisirs et culte
- 4.
5. Prévoyance sociale
6. Trafic
7. Protection et aménagement, environnement
8. Economie publique

9. Finances et impôts

M. N. Huser annonce que la discussion dicastère par dicastère concernant les comptes des investissements est terminée. Il ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble des comptes 2014. Il passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions ou remarques.

M. P. Coudray demande à ce que le Conseil municipal mette la date effective du nouveau message corrigé concernant les comptes 2014.

M. S. Germanier rétorque qu'il s'exécutera.

M. D. Kuster mentionne l'annexe au bilan où le porte-fort est toujours sans montant.

M. S. Germanier rétorque qu'on viendra sur ce point-là au point 5 puisqu'on a des éléments à vous fournir.

Clôture de la discussion

M. N. Huser passe la parole au rapporteur de la Cogest, M. Patrick Sauthier, pour la lecture des propos conclusifs.

M. P. Sauthier lit les propos conclusifs [cf. rapport final du 18 mai 2015 Approbation des comptes 2014 chapitre 9 Requêtes particulières de la Commission et conclusions, chapitre 10 Vote final]

M. N. Huser passe la parole au représentant de la fidiciaire Fidag SA, Mme Christelle Sierro Fardel pour la présentation du rapport de l'organe de révision.

Mme C. Sierro Fardel résume le rapport du réviseur du 23 avril 2015 concernant les comptes de la Municipalité de Vétroz au 31 décembre 2014. Elle constate que l'endettement net est faible malgré son évolution défavorable par rapport à l'année précédente et que la Commune est en mesure à faire face à ses engagements.

M. N. Huser passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions ou remarques portant uniquement sur les propos conclusifs de la Commission de gestion et sur le rapport de l'organe de révision.

M. R. Naesso remercie l'Exécutif, la Cogest ainsi que ses président et rapporteur. Il invite l'Exécutif de tenir compte des remarques formulées dans le rapport de la Cogest sur les comptes 2014.

La parole n'étant plus demandée, M. N. Huser clôt donc les débats.

Peuvent encore intervenir, les représentants du Conseil municipal, le rapporteur puis le président de la Commission de gestion.

M. P. Coudray remercie tous les membres de la Cogest et souligne la bonne humeur qui y règne.

Vote sur les comptes 2014

M. M. Huser annonce que la discussion est définitivement close et que nous allons procéder au vote des comptes 2014 de la Municipalité. M. N. Huser demande formellement d'accepter par un vote à main levée les comptes 2014.

Les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.

Remerciements et propos conclusifs

M. N. Huser remercie les membres de la Cogest pour leur travail et en particulier, au président de la commission, M. Pascal Coudray et à son rapporteur, M. Patrick Sauthier. Il tient également à adresser des remerciements au président de la Municipalité, M. Stéphane Germanier et au Secrétaire communal, M. Laurent Seppey pour le temps consacré à la Commission de gestion dans l'étude des comptes 2014, tout en invitant l'Exécutif à prendre en compte les remarques de la Cogest lors de l'élaboration du prochain budget et lors du bouclage de la comptabilité 2015.

5. PORTE-FORT EN FAVEUR DU RELAIS DU VALAIS SA

M. N. Huser précise que d'entente entre le Bureau et l'Exécutif, un point concernant le Portefort en faveur du Relais du Valais SA a été mis à l'ordre du jour afin de permettre à tous les Conseillers généraux de pouvoir s'exprimer sur cet objet qui a déjà donné lieu à plusieurs interventions . Il poursuit que nous entendrons tout d'abord la réponse de l'Exécutif à la deuxième question écrite du groupe LR déposée lors de la séance plénière du 27 avril dernier, tout en précisant que cette réponse a été transmise aux chefs de groupe pour diffusion interne. Il informe à ce jour qu'aucune proposition ne lui a été remise. Il va de soi que sans proposition, nous n'avons pas de décision à prendre, donc pas de vote et pas d'entrée en matière. Bien évidemment, toute proposition concernant cet objet peut être présentée ce soir. Elle pourra être discutée et soumise au vote, moyennant le respect des procédures réglementaires, notamment le vote sur l'entrée en matière.

REPONSE À LA QUESTION ECRITE DU GROUPE LR

Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier [lettre annexée au Conseil d'Etat du 5 juin 2015] annonce avoir répondu au groupe LR par M. Raymond Nalessio en date du 21 mai 2015 après s'être entretenu avec le Président du Conseil général sur les prises de position des uns et des autres et de la suite qui pourrait être donné à cette réponse.

M. S. Germanier poursuit en lisant la réponse de l'Exécutif [reprise intégrale sur demande du Secrétaire du Conseil général au Président de la municipalité] :

Comme mentionné dans notre courrier du 13 mai dernier, le Conseil municipal a, en séance du 20 mai 2015, pris connaissance de la prise de position des deux établissements bancaires concernés par le porte-fort en faveur de Relais du Valais SA, à savoir la Banque cantonale du Valais ainsi que la Banque Raiffeisen des Coteaux du Soleil (cf. pièces jointes en annexe à la présente).

Au vu de la teneur des correspondances susmentionnées, et également considérant le fait que les deux contrats de base (ou crédit-cadre) ont été récemment dénoncés, nous nous devons de vous informer que l'Exécutif communal a décidé de maintenir la détermination qui vous a été transmise le 13 avril 2015, à savoir que la législation en vigueur, plus particulièrement l'art. 17 al. 1 let. F LCo a été respectée.

Nous avons également demandé aux deux établissements bancaires précités de nous fournir un document attestant que la validité du porte-fort s'éteindra le 28 janvier 2016, date à laquelle les soldes résiduels seront remboursés par la Bourgeoisie de Vétroz.

Toutefois, eu égard au fait que la réplique déposée le 27 avril dernier par le groupe LR conteste fermement la position du Conseil municipal, ce dernier a décidé de soumettre le cas au Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité de surveillance.

Aussi, nous ne manquerons point de vous transmettre la détermination de l'autorité, sitôt que celle-ci nous aura été communiquée.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

M. S. Germanier explique que suite à ce courrier, ils ont reçu les différents documents des banques et qu'en date du 5 juin 2015, ils ont envoyé le dossier complet au Conseil d'Etat par son Président, M. Jacques Melly leur demandant que le Conseil d'Etat prenne position concernant le Porte-fort de la Municipalité en faveur du Relais du Valais SA. M S. Germanier continue en disant qu'à ce jour, ils n'avaient bien sûr pas obtenu de réponse de la part du Conseil d'Etat.

M. S. Germanier poursuit en lisant la lettre au Conseil d'Etat du 5 juin 2015 [reprise intégrale sur demande du Secrétaire du Conseil général au Président de la municipalité] :

Par la présente, nous nous devons de solliciter le Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe de surveillance des communes, à propos d'un objet qui divise actuellement le Conseil municipal et le Groupe Libéral-Radical du Conseil général, à savoir le porte-fort de la Municipalité en faveur de Relais du Valais SA, tel que décidé par l'Exécutif communal en séance du 26 janvier 2011 (annexe 1).

Le sujet qui nous occupe est plus précisément la teneur de la question écrite déposée par le Groupe Libéral-Radical du Conseil général en date du 8 décembre 2014 (annexe 2) et à laquelle l'Exécutif communal a répondu le 13 avril dernier (annexe 3).

En effet, non satisfait de la prise de position du Conseil municipal, le Groupe Libéral-Radical du Conseil général a transmis une réplique au Bureau du Législatif communal le 27 avril 2015 (annexe 4). Au vu de la teneur dudit document et eu égard au fait que les opinions de l'Exécutif et du Groupe Libéral-Radical paraissent manifestement antagoniques, le Conseil municipal a, en séance ordinaire du 21 mai 2015, décidé de requérir l'avis du Conseil d'Etat (annexe 5), ceci en application de l'art. 145 de la Loi sur les communes du 5 février 2004.

Afin que vous soyez en possession de tous les éléments requis, nous joignons également à la présente les échanges épistolaires qu'ont entretenus la Municipalité et les deux établissements bancaires concernés par ce dossier, à savoir la Banque cantonale du Valais (annexe 6) ainsi que la Banque Raiffeisen des Coteaux du Soleil (annexe 7).

Dans l'attente de votre détermination, nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de votre considération distinguée.

M. S. Germanier conclut qu'ils attendent maintenant la réponse de l'Exécutif cantonal et dès qu'ils auront une réponse de celui-ci, ils informeront le Bureau et ils nous transmettront par l'intermédiaire du Bureau les informations et à ce moment nous pourrons prendre les décisions qui s'imposent en fonction de la réponse qui sera donnée.

M. N. Huser demande si quelqu'un veut intervenir.

DISCUSSION

Discussion

M. R. Naless : prend la parole [reprise intégrale sur demande de M. Raymond Naless]:

"Nous remercions sincèrement la réponse donnée de la part de l'exécutif à notre dernière question à ce sujet. Nous sommes toutefois quelque peu surpris par le deuxième paragraphe de la réponse, où l'on peut lire que l'exécutif maintienne sa détermination, à savoir que tout a été fait dans les règles, au vu des réponses des lettres reçues par les banques, qui disent notamment :

BCVs 11 mai « cette promesse est faite sans condition. En particuliers, il n'est fait aucune mention d'une limitation de temps »

BCVs 2 mars « La Municipalité reste porte-fort (...) tant que le contrat de crédit cadre n'a pas été résilié »

RAIFFEISEN : « En cas de dénonciation du crédit ET remboursement, la déclaration de porte-fort n'est plus valable. »

Avec ces simples phrases, on peut donc rapidement se rendre compte que le porte-fort n'a jamais été rattaché à une échéance temporelle, mais seulement au fait que la dette doit être remboursée dans sa totalité.

Nous saluons que la municipalité s'en soit remise à l'autorité de surveillance des communes, soit au conseil d'état. Cependant vu l'urgence du dossier, nous attendons du conseil d'état de prendre les dispositions nécessaires afin de nous rendre réponse le plus rapidement possible."

M. S. Germanier dit que comme les opinions du groupe LR et du Conseil communal sont divergentes, ça ne sert à rien de s'achopper et qu'il faut maintenant attendre sur la réponse du Conseil d'Etat et à ce moment-là nous pourrons prendre les décisions qui s'imposent.

M. D. Kuster réitère sa question concernant la valeur au bilan du porte-fort.

M. S. Germanier lui répond qu'il faut attendre la réponse du Canton, car la position donnée par le Canton permettra également de clarifier ce point-là.

M. D. Kuster demande du point de vue de M. S. Germanier de quel montant parle-t-on.

M. S. Germanier lui répond que c'est les montants que la Municipalité avait communiqué au mois d'avril pour l'engagement maximal de la Municipalité.

6. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXECUTIF

M. A. Fontannaz informe que sur demande du Service juridique du Canton, le Conseil général sera amené prochainement à homologuer pour le groupement des encaveurs le règlement communal des Grands crus de Vétroz.

M. S. Germanier informe que la Commune a reçu la position des juristes de l'Etat concernant le règlement à f'Encouragement à la rénovation et la restauration des bâtiments et celui-ci n'est plus en adéquation avec la législation en vigueur et que par conséquent les séances plénières de cet automne permettront de voter sur un nouveau règlement corrigé.

M. S. Germanier informe que les nominations de Mme Céline Barras, de l'interne, au poste de cheffe de service et de M. Pascal Comby de Chamoson au poste de directeur du Centre médico social. Il rajoute que certains membres du Conseil général ont reçu une interpellation de la part de M. Kostas concernant le message de l'ancienne directrice pour la livraison des repas pendant les vacances à domicile. Il rajoute qu'ils régleront le problème maintenant entre eux avec comme état d'esprit le bien de la population.

M. S. Germanier poursuit concernant le mail qui est parvenu aux Conseillers généraux et communaux concernant l'entreprise Morandi SA qui s'est plainte de n'avoir pas été informée directement par la Commune pour le marché de fourniture de mobilier pour la structure de la petite enfance. Il dit que d'entente avec les architectes en charge avec la construction, l'appel d'offre est paru dans le bulletin officiel du Canton du Valais ainsi que sur la plate-forme des marchés publics SIMAP.

M. S. Germanier informe également avoir transmis aujourd'hui au Président du Conseil général la mouture du Règlement des Constructions de l'Exécutif afin que la Commission adoc puisse se pencher dessus et donner son avis.

M. P. Coudray fait remarquer que ce vendredi, il y a eu la parution dans le bulletin officiel de la mise à l'enquête de la Place des vignerons. Il demande s'il y a eu de nombreux changements et qu'elles sont les répercussions au niveau des coûts.

M. S. Germanier répond que le chauffage n'y est plus intégré, qu'il attend sur le chiffrage de la moins-value de la part des architectes et qu'il présentera à la plénière de cet automne cette nouvelle Place des vignerons.

7. DIVERS

M. N. Huser revient sur le Règlement des constructions et demande que les membres qui siégeront restent à la fin de la séance pour convenir de la date de la séance constitutive de la Commission du Règlement des constructions. Il mentionne également les membres de cette commission, à savoir :

- Mme Béatrice Duc
- M. Pierre Mange
- Mme Hélène Minguely
- M. Arthur Perissuti
- M. Jeton Rexhepi
- M. Patrick Sauthier
- M. Reynald Schrago

M. N. Huser demande au chef de groupe LR de bien vouloir communiquer la date de la sortie du Conseil général avant le début de l'été.

M. N. Huser revient sur la votation populaire du nouveau Règlement communal d'organisation qui a été plébiscité à 87% tout en remerciant les personnes qui ont œuvré et en particulier le Président de la Commission, M. G. Jirillo.

M. N. Huser rappelle que la prochaine séance plénière est fixée au lundi 12 octobre 2015.

M. N. Huser demande qui veut selon l'article 32 et ss de notre Règlement s'exprimer resp, intervenir.

M. Raymond Nalessos prend la parole [reprise intégrale sur demande de M. Raymond Nalessos]:

Terrain de foot synthétique : on avait dit que les travaux concernant le nouveau terrain devaient débuter après le 75^{ème} anniversaire du FC. Y a-t-il une raison particulière qui font que les travaux n'ont pas débuté ?

M. S. Germanier répond que les adjudications concernant ces travaux seraient prises au Conseil communal de ce mercredi et que le retard est imputable aux compléments d'information demandés par le Conseil communal.

M. Raymond Nalessos prend la parole [reprise intégrale sur demande de M. Raymond Nalessos]:

AggloSion : Le GLR revient sur le thème d'agglosion. Réponse en décembre 2014 et l'avancement du projet, on aimerait savoir où on se situe. Comment on s'organise, qu'est-ce qu'on fait, comment on s'organise avec les autres communes ? qu'est ce qui va être mis en place ?

Conthey est intégré?

M. S. Germanier répond qu'au niveau de la Commune, une Commission Agglo-Sion a été formée composée de la Commission des travaux ainsi que de lui-même. Ils ont eu une séance au côté d'Ardon avec le Canton pour le réaménagement de la T9. Ils auront ce vendredi une séance Agglo-Sion pour faire le point avec ces différents projets et le réaménagement de la T9. Il pense que ce serait utile d'intégrer certains membres du Conseil général dans cette Commission. Il y a moins de discussion avec la Commune de Conthey, car celle-ci a une zone commerciale et une problématique propre, mais ils maintiendront le dialogue malgré tout avec Conthey.

M. P. Sauthier réitère son interpellation du 15 décembre 2014 relative à la procédure afférente au Centre d'activité culturel turc et son changement d'affectation. Il demande s'ils ont des informations à nous communiquer.

M. M. Huser lui répond qu'un courrier vient d'être adressé à la Responsable du Centre turc pour qu'elle nous transmette les différents éléments demandés afin que le Conseil communal puisse prendre une décision. Cette chose devrait être liquidée d'ici 2 semaines.

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

La parole n'étant plus demandée, M. N. Huser conclut que la séance ordinaire du Conseil général est levée. Il remercie toutes et tous pour leur présence et leur souhaite une excellente fin de soirée et un très bel été.

M. N. Huser clôture la séance à 21h10

Ainsi fait à Vétroz, le 24 juillet 2015.



NICOLAS HUSER
Président du Conseil général



JEAN-FRANCOIS FAVRE
Secrétaire du Conseil général